



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4110211

N/REF : 30/09/2024 17H30 C:002640 I:23732
V/REF : E46840
V/Email reçu le Lundi 30/09/2024 a 17H30

SELON DEVIS N° 4090010

V/REF.IMM. ALH-7

IMMEUBLE : FRANCHEVILLE ZAC
5A/5B, RUE DE LA POSTE
69340 FRANCHEVILLE

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 29 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ENSEMBLE DES GARAGES ET SOUS SOLS

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4090010 du 03/09/2024 d un montant de
Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux d'électricité des communs

NOS INTERVENTIONS DES 29/10 AU 04/11/2024 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE
DEVIS 40900010 CONCERNANT LA REFECTION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES
ENDOMMAGEES PAR L'INCENDIE

OBSERVATIONS :

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	I/Refection installations garages	7647,11	7647,11
1,00	II/Refection installation SAS Ascenseur	1229,08	1229,08
1,00	III/Refection circulation sous-sols	2469,80	2469,80
1,00	IV/Tableau electrique	1264,28	1264,28
2,25	H.Ouvrier Electricien le 08/11	58,19	130,92
1,00	Déplacement	35,80	35,80

TOTAL H.T. 12776,99

T.V.A. a 10,00% 1277,69

TOTAL T.T.C.En EURO 14054,68

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



*Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr*

FACTURE N° 4110211

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E46840
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES

173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE

12 CHEMIN DES GORGES

69570 DARDILLY

3009-1730

Prestation Parties Communes

HP 7 - INC 240267 - devis 40900010, Travaux à réaliser entre le 21/10/2024 et le 30/11/2024

Votre contact : MME MARIE-JOSE HEREDIA (0626653246)

FRANCHEVILLE ZAC (ALH - 7)

5 RUE DE LA POSTE

69340 FRANCHEVILLE

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	12 610,27	1,00 U	12 610,27	10,00%
suite sinistre incendie, accord sur votre devis n° 40900010				
: réfection				
des installations électriques endommagées.				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	12 610,27 €
Total TVA	10,00% 1 261,03 €
Total TTC	13 871,30 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E46840
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestationEvaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR